



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget autonome de la régie des Parcs et stationnements –Budget Supplémentaire 2024

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/AVRIL/01/05 en date du 11 avril 2024 portant approbation du budget primitif du budget de la régie des parcs et stationnements concernant l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/MAI/01/31 en date du 30 mai 2024 portant approbation du compte financier unique 2023 du budget de la régie des parcs et stationnements ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

En synthèse, le budget 2024 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	476 000,00	370 000,00	846 000,00
Chapitre 012	1 250 000,00		1 250 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66	275 293,59		275 293,59
Chapitre 67	5 000,00	68 497,04	73 497,04
Chapitre 68			0,00
Chapitre 69	50 000,00	80 000,00	130 000,00
Chapitre 023	651 606,41	376 000,00	1 027 606,41
Chapitre 042	1 130 000,00		1 130 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	3 838 000,00	894 497,04	4 732 497,04
Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013	2 000,00		2 000,00
Chapitre 70	3 100 000,00		3 100 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75			0,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	3 000,00		3 000,00
Chapitre 042	733 000,00		733 000,00
Résultat reporté		894 497,04	894 497,04
Total des recettes de fonctionnement	3 838 000,00	894 497,04	4 732 497,04

En synthèse, le budget 2024 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	520 000,00		520 000,00
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	478 606,41	371 177,69	849 784,10
Chapitre 23	50 000,00	300 000,00	350 000,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	733 000,00		733 000,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté		904 822,31	904 822,31
Total des dépenses d'investissement	1 781 606,41	1 576 000,00	3 357 606,41

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		1 200 000,00	1 200 000,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	651 606,41	376 000,00	1 027 606,41
Chapitre 040	1 130 000,00		1 130 000,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			0,00
Total des recettes d'investissement	1 781 606,41	1 576 000,00	3 357 606,41

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Julien MORGANTI et Madame Viviane ALBERTELLI ayant voté contre.

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget de la régie des parcs et stationnements de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.